



No 47

Vinohradská 10 Prague 2

22 novembre 1985

MESSAGE DE LA FSM A M. GORBATCHEV ET R. REAGAN

Le 15 novembre dernier, Ibrahim Zakaria, secrétaire général de la FSM, a envoyé le télégramme suivant à Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du Comité central du PCUS et à Ronald Reagan, président des Etats-Unis:

«La Fédération syndicale mondiale accueille favorablement la réunion au sommet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui intervient à une étape cruciale de l'évolution du monde. Au nom de ses 206 millions de membres sur tous les continents, la FSM exprime l'espoir que tous les efforts seront déployés pour répondre aux aspirations profondes des travailleurs, des syndicats et des peuples du monde entier qui souhaitent que des dispositions concrètes soient prises pour promouvoir la paix et la sécurité, alléger la tension internationale et entreprendre des actions dans le but de mettre un terme et d'inverser la course aux armements qui inflige un fardeau excessif aux masses laborieuses.

«Nous vous appelons à assurer que tous les efforts seront déployés pour conclure d'urgence des accords sur la maîtrise de l'armement et le désarmement, notamment un mora-

toire à effet immédiat sur les essais d'armes nucléaires, une déclaration de non-recours en premier aux armes nucléaires, la mise en application de la proposition de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à interdire la militarisation de l'espace. Nous souhaitons vivement que des accords soient conclus qui conduisent à une réduction substantielle des stocks d'armes nucléaires et à la prise de mesures préconisant l'élimination ultérieure de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

«La solution des urgents problèmes sociaux exige les précieuses ressources englouties aujourd'hui par la course aux armements. La priorité doit donc être donnée à de premières dispositions pour la maîtrise de l'armement et le désarmement, ces dernières ne constituant pas uniquement des mesures visant à sauvegarder la paix et la sécurité, mais aussi à trouver les ressources nécessaires pour promouvoir le développement économique et social, mettre un terme à la pauvreté et à la faim dans le monde».

TURQUIE

LE PROCES CONTRE LA DISK ENTRE DANS SA DEUXIEME ETAPE

La FSM lance un appel pour une action internationale concertée, pour la libération des syndicalistes et pour la restauration des droits démocratiques

Le plus grand procès jamais intenté contre une organisation syndicale, ouvert le 24 décembre 1981 par les nouveaux dirigeants de la Turquie au lendemain de leur coup d'Etat militaire, entre maintenant dans sa phase finale.

Le réquisitoire du procureur général doit être entendu dans les prochains jours. Il sera suivi de celui du conseil de la défense.

Cette affaire, jugée par un tribunal d'Istanbul, concerne 1.500 dirigeants et membres de la DISK; la peine capitale a été requise contre 78 d'entre eux.

Le procès d'Istanbul est un procès dirigé contre les droits syndicaux les plus élémentaires, contres les droits de l'homme et la démocratie en Turquie. En jugeant la DISK et ses militants le pouvoir militaire s'en prend à une grande

organisation syndicale unitaire et démocratique, représentative des travailleurs de Turquie. Cette parodie de justice est un défi à l'ensemble du syndicalisme démocratique international, à l'ensemble des travailleurs du monde.



Au premier plan: les dirigeants de la DISK avec en tête les camarades Bastürk, président de la DISK et Isiklar, secrétaire général, sortant du tribunal.

Plus que jamais notre solidarité doit se manifester, sous toutes ses formes, dans l'unité, pour mettre fin à cette criminelle entreprise, pour rétablir la DISK et ses militants dans leurs droits légitimes. Pour tous les syndicalistes, pour tous les démocrates de tous les pays un même objectif: acquittement de tous les inculpés, restitution des biens de la DISK, rétablissement des droits syndicaux et des libertés!

suite à page 2

LE PROCES CONTRE LA DISK ENTRE DANS SA DEUXIEME ETAPE

Depuis le coup d'état militaire de septembre 1980, la situation économique et sociale s'est aggravée constamment

Depuis la prise du pouvoir par les militaires il y a 5 ans, les travailleurs, la population, subissent des conditions de vie et de travail toujours plus difficiles.

Le chômage atteint des proportions catastrophiques. D'après les estimations des syndicalistes, le nombre de chômeurs se situe entre 10 et 15 millions. (Au dernier recensement d'octobre 1985, la population de la Turquie est de 53 millions d'habitants). Le pouvoir d'achat est continuellement remis en cause (perte de 50% en 5 ans de régime militaire). L'inflation bat des re-

cords au niveau des pays de l'OCDE et le salaire moyen des salariés turcs est actuellement inférieur à celui des travailleurs de Corée du Sud ou de Hong-Kong!

Malgré la répression brutale, une législation syndicale en contradiction avec les conventions de l'OIT, les travailleurs de Turquie continuent la lutte revendicative et entraînent avec eux des couches nombreuses de la population. Pour répondre à cette volonté populaire de changement, le pouvoir actuel multiplie les actions répressives et les décrets arbitraires. (Une liste noire a été dressée avec les noms de 15.000 militants syndicaux, auxquels on interdit le droit de travailler!). **Aujourd'hui, un devoir pour tous les syndicalistes et les démocrates: renforcer la solidarité politique, syndicale et matérielle avec la DISK, ses militants et toutes les forces démocratiques de Turquie.**

Le rapport des forces en Turquie, le vaste mouvement qui regroupe la grande majorité du peuple turc contre la dictature militaire, pour un retour à la démocratie, acculent la junte et ses alliés et menacent leur pouvoir légitime. L'opinion mondiale dans sa majorité condamne le coup d'Etat et exige aussi le rétablissement des libertés en Turquie. A ce stade du pouvoir des militants de la DISK, en tenant compte de ses enjeux, la campagne de solidarité doit encore s'amplifier. Dans ce combat où tous les syndicalistes conséquents ont à prendre toute leur place, ces derniers doivent être au premier rang. De leur engagement, de leur action, de leur aide concrète, dépend le sort des militants de la DISK. En ce qui concerne la FSM, ses organisations, avec le seul souci d'efficacité, d'unité, elle continuera plus que jamais à assumer toutes ses responsabilités.

UNITE D'ACTION ET SOLIDARITE POUR LA DISK!

CHILI

LA REPRESSION ET LES CHANTAGES DE PINOCHET N'ONT PAS ENTAME LA LUTTE DU PEUPLE

«Dehors l'odieuse dictature», «Faisons de chaque maison une forteresse contre la police de Pinochet», ces mots d'ordre et d'autres exprimant la haine du peuple chilien envers la dictature militaro-fasciste ont retenti dans les rues de Santiago et d'autres villes lors des nouvelles journées de protestation nationale, les 5 et 6 novembre derniers.

A l'appel des syndicats, des partis progressistes et de différentes organisations sociales, des dizaines de milliers de chiliens à Santiago, Valparaíso, Concepción, Antofagasta, Viña del Mar, Arica et dans d'autres villes se sont de nouveau mobilisés pour témoigner malgré la toujours ponctuelle répression attendue leur volonté irréductible de continuer la lutte jusqu'à la défaite du régime dictatorial.

L'intervention brutale des forces répressives a été marquée par un nouveau tribut de sang des patriotes chiliens: trois personnes tuées et plus de quarante blessées. Près de 800 personnes ont été arrêtées. Parmi ces dernières figuraient plusieurs syndicalistes qui exigeaient la libération des dirigeants syndicaux Rodolfo Seguel, Manuel Bustos, Arturo Martínez et José Ruez di Giorgio devant le palais du dictateur Pinochet.

Pour tromper l'opinion le gouvernement de Pinochet déclarait hypocritement que ces manifestations populaires auraient comme «seul résultat d'interrompre le processus vers la pleine démocratie (sic)».

José Sanfuentes, secrétaire du mouvement démocratique populaire qui regroupe les forces de gauche a déclaré

testation nationale ont montré que «seul un chemin unitaire d'action commune, d'accord démocratique sans exclusives, sur la base d'une mobilisation vaste et permanente peut rendre la liberté aux chiliens».

Par contre, les leaders de l'Alliance démocratique, formation qui s'est abstenue d'adhérer aux journées de protestation nationale ont observé un silence embarrassé. Contre la tentation désormais majoritaire des adversaires modérés du régime d'attendre le retour à la démocratie

en 1989 en faisant confiance aux «promesses» de Pinochet, des personnalités comme Manuel Sanhueza, fameux juriste radical, Jorge Lavandero, démocrate-chrétien et Fernando Castillo Velasco, président de la commission pour les droits de l'homme ont signé un appel dans lequel on souligne entre autres: «Le Chili ne résistera pas jusqu'en 1989, nous sommes déçus devant certains appels à la patience. Il ne faut pas faire cadeau de quatre autres années à la dictature...»



Arrestation par la police d'un enfant à Santiago.

LES «DESAPARECIDOS» SONT PLUS DE 50.000

La violence politique comme méthode de gouvernement

La violence politique a provoqué au cours des dernières années dans les pays de l'Amérique centrale presque cinquante mille morts et un million de

une dette qui désormais est considérée impayable car «elle absorbe environ 40% des recettes de plus en plus en baisse à cause de la réduction

continue des prix des matières premières exportées et de la dévaluation progressive des monnaies locales».

Le rapport de la commission dénonce enfin les interférences de l'administration USA dans les affaires intérieures des pays de l'Amérique centrale. Au Nicaragua, défini comme l'un des cas les plus préoccupants, l'administration Reagan «veut interrompre le processus légitime du droit du peuple nicaraguayen de décider de son destin». Au Honduras et au Panama, la présence de bases et soldats américains et les manœuvres militaires qui y sont organisées régulièrement par le gouvernement de Washington — comme le souligne le document — «contribuent à aggraver la tension et à augmenter la menace d'un conflit armé sur le plan centro-américain».



Manifestation des femmes à San Salvador pour réclamer la clarification des cas de disparus et exiger la libération des prisonniers politiques.

réfugiés. Ces données ont été publiées dans un rapport de la Commission pour la défense des droits humains en Amérique centrale.

Le président de la commission, Ramon Custodio Lopez a constaté que le nombre de «desaparecidos» en Amérique centrale représente déjà 47% du nombre total des personnes disparues dans toute l'Amérique latine qui, selon les dernières estimations, a atteint le chiffre de 91.000. Dans ce contexte, il a cité les cas de 38.000 disparus au Guatemala, 6.000 au Salvador et 150 au Honduras. Ramon Custodio Lopez a souligné que ces disparitions témoignent de l'existence dans le continent latino-américain du terrorisme d'Etat pratiqué par les «escadrons de la mort» et les unités spéciales tels que les «cobras» au Honduras et les «doberman» au Panama.

Le rapport de la commission remarque ensuite que la situation politique centro-américaine se trouve «sous le signe de la violence» et que les causes ont des origines historiques «mais aussi économiques, sociales et politiques». Le document indique que dans la répartition des revenus nationaux, la règle dominante est celle de frapper les couches plus pauvres de la population. Au Costa Rica ces couches disposent seulement de 4% de revenu, au Salvador 2% et de 5% au Honduras.

Le document rappelle qu'à l'ancienne pauvreté de l'Amérique centrale s'est ajouté dernièrement le lourd fardeau de la dette extérieure,

ETATS-UNIS

Des dirigeants syndicaux réclament la paix et la justice sociale en Amérique centrale

Un Comité syndical national pour la démocratie et les droits de l'Homme au Salvador a été créé aux Etats-Unis sous la présidence des dirigeants de 3 principaux syndicats de l'AFL-CIO. Ce Comité est présidé par Douglas Fraser, président honoraire de la Fédération unitaire des travailleurs de l'automobile (UAW), Jack Sheinkman, secrétaire trésorier de la Fédération des travailleurs du textile et de l'habillement (ACTWU) et William Winpinger, président de l'Association internationale des machinistes (IAM). Le Comité a publié une Résolution pour la paix et la justice sociale en Amérique centrale soumise au Conseil exécutif de l'AFL-CIO, demandant le soutien de toutes les organisations syndicales et exigeant la fin de l'intervention militaire en Amérique centrale.

Tout en rappelant que le Comité regroupe 22 présidents de syndicats nationaux, représentant 50% du mouvement syndical américain, la résolution souligne fondamentalement:

«Etant donné que les travailleurs des Etats-Unis et de l'Amérique centrale mènent une lutte commune pour des conditions de travail satisfaisantes, pour les droits syndicaux, la justice et la démocratie;

du fait que l'intervention américaine en Amérique centrale porte préjudice aux travailleurs en augmentant les budgets militaires au détriment de programmes sociaux indispensables, en fournissant

par contre des refuges à des sociétés en fuite vers l'Amérique centrale enfin qu'elle constitue un risque pour la vie de notre jeunesse dans les affrontements; (...)

cette instance syndicale invite le Comité exécutif de l'AFL-CIO à adopter les recommandations suivantes du Comité syndical national pour la démocratie et les droits de l'Homme au Salvador:

— s'opposer à toute aide militaire au Salvador;

— soutenir un cessez-le-feu immédiat, suivi de pressions en faveur d'un dialogue conduisant à des négociations sérieuses et sincères et à un règlement politique du conflit;

— s'opposer à tout soutien militaire aux groupes contrerévolutionnaires («Contras»);

— mettre un terme à l'embargo commercial américain et abandon de tous les efforts visant à déstabiliser l'économie du Nicaragua en empêchant les crédits internationaux;

— soutenir les efforts du Groupes de Contadora (Panama, Mexique, Colombie, Venezuela) visant à négocier une paix stable et démocratique en Amérique centrale.

DECIDE EGALEMENT d'envoyer des copies de cette Résolution aux organisations syndicales locales, fédérales, régionales et nationales de l'AFL-CIO et à ses affiliés, en les invitant à faire prévaloir aussi cette politique.

MESSAGE DE LA FSM A LA GFTUK

A l'occasion du 40ème anniversaire de la fondation de la Fédération générale des syndicats de Corée (GFTUK), la Fédération syndicale mondiale transmet ses salutations et ses vœux sincères à la GFTUK et à la classe ouvrière coréenne au nom de ses affiliés de tous les continents.

La FSM salue les contributions marquantes apportées par la GFTUK dans la situation complexe et difficile qui existait après la libération du pays grâce à la victoire de la révolution démocratique antiféodale et de la Guerre de libération de la patrie contre l'agression impérialiste américaine. Les forces progressistes du monde entier louent les succès remportés par les travailleurs et le peuple de Corée, grâce aux conseils éclairés du président Kim Il Sung qui a transformé le pays arriéré en un Etat socialiste doté d'une économie nationale saine et indépendante, d'une culture nationale brillante et d'autres conquêtes sociales. Les travailleurs coréens et la GFTUK ont remporté de grandes victoires dans l'émulation socialiste, avec la participation en masse de mouvements comme celui de Cholima. La FSM souhaite de nouveaux succès à la GFTUK et aux travailleurs dans la poursuite de leurs trois révolutions: idéologique, technique et culturelle. — fers de lance du développement économique et du progrès social.

La FSM s'est toujours déclarée pleinement solidaire des luttes des travailleurs et du peuple de Corée et de la

GFTUK contre l'agression impérialiste américaine dans les années 50 et pour la réunification pacifique de leur pays.

La FSM apprécie hautement le soutien constant apporté par la GFTUK aux activités de la FSM visant à promouvoir l'unité et la solidarité du mouvement syndical mondial, en faveur des intérêts des travailleurs, pour la paix et le progrès social.

En ce 40ème anniversaire de la GFTUK, la FSM saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité militante avec les travailleurs et le peuple de Corée, dans leur juste lutte pour la réunification pacifique et indépendante de la Corée. Elle soutient les propositions de la RPDC, dont celle ayant trait à des entretiens tripartites.

Nous souhaitons à nouveau tous les succès aux travailleurs et au peuple de Corée dans leurs efforts visant à poursuivre l'application des dix objectifs à long terme de l'édification économique socialiste, qui contribueraient à une vie meilleure pour le peuple coréen et conduiraient à la réunification de la Corée.

Ibrahim Zakaria,
Secrétaire général de la FSM

Conférence internationale de soutien pour la paix et la réunification de la Corée à Genève

Les 26 et 27 octobre 1985, une Conférence internationale de soutien pour la paix et la réunification de la Corée s'est déroulée à Genève, à l'appel de personnalités démocratiques d'Europe occidentale. Y ont participé de nombreux représentants de partis politiques, des membres de parlements et des délégués venus de 23 pays d'Europe de l'Ouest et du Nord.

Les participants se sont exprimés en faveur de la réunification de la Corée et ont adopté les documents suivants: une Lettre aux Chefs d'Etats et de gouvernements, un Appel aux parlements, partis politiques et organisations sociales de tous les pays du monde, un Message au Secrétaire général des Nations Unies et un Programme d'action.

L'Appel aux parlements, partis politiques et organisations sociales souligne

que les Etats-Unis doivent retirer leurs troupes de la Corée du sud et cesser de s'ingérer dans les affaires internes de Corée, afin d'aboutir à une solution pacifique de la question coréenne. L'Appel soutient la proposition favorable à la tenue d'entretiens tripartites entre la RPDC, les Etats-Unis et la Corée du sud, car elle constitue une méthode réaliste de garantir la paix dans la péninsule coréenne. Il invite les partis politiques, parlements et organisations sociales de tous les pays du monde à déployer des efforts pour assurer la tenue de ces entretiens tripartites.

Pour terminer, les participants ont insisté que les prochains Jeux olympiques devraient être accueillis par la RPDC et la Corée du sud conjointement, ce qui pourrait contribuer à accélérer le processus de réunification de la Corée.

SOLIDARITE DE LA FSM AVEC L'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS TUNISIENS

Le Secréariat de la FSM a adressé au Directeur général du BIT, M. Francis Blanchard une lettre de protestation dans laquelle on souligne notamment: «Les autorités tunisiennes depuis quelques jours ont lancé une nouvelle attaque contre la liberté syndicale. Plusieurs locaux de l'Union générale des travailleurs Tunisiens (UGTT) ont été occupés par la police et les militants syndicaux qui y siégeaient évacués. Nombreux autres ont été arrêtés dont plusieurs membres du Comité exécutif de l'UGTT. La FSM, tout en portant plainte contre le gouvernement tunisien dont les actes sont en flagrante violation des conventions de l'OIT sur les droits syndicaux, vous appelle à intervenir d'urgence pour la libération immédiate des détenus syndicalistes et pour imposer le respect des droits syndicaux.»

Dans un message adressé au Premier ministre tunisien M. Mohamed M'Zali, la FSM exprime son indignation devant les récentes atteintes à la liberté syndicale et les attaques contre les militants syndicaux et les travailleurs en Tunisie. Elle exige l'arrêt immédiat de ces actions d'ingérences gouvernementales et des violations des libertés syndicales, la libération immédiate des détenus syndicalistes, l'évacuation des locaux syndicaux occupés par la police, la cessation des actes de violences policières et le respect des conventions internationales sur les libertés syndicales, ratifiées notamment par le gouvernement tunisien.

LE TRAVAIL DES FEMMES

La Constitution de l'URSS stipule que la femme et l'homme jouissent des droits égaux. Des garanties sont prévues à cet égard pour assurer l'exercice de ce droit, notamment, des possibilités égales à celles des hommes de travailler, d'être rémunérées, de bénéficier de promotions.

Aujourd'hui en URSS, il n'y a pas de secteur économique, de branches scientifiques ou de domaine culturel où il n'y ait pas de femmes. Elles constituent 51% de la population active, leur proportion étant plus forte dans certains domaines tels que la santé publique, l'éducation physique, la sécurité sociale (82%), l'instruction publique (75%), la culture (74%), etc. Il y a 59% de femmes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et secondaire spécialisé employés dans l'économie nationale, 40% parmi les scientifiques dont près de 3.000 académiciens, membres correspondants d'académies et professeurs, ainsi que plus de 116.000 docteurs et candidats ès-sciences. Plus de 500.000 femmes soviétiques dirigent des entreprises industrielles, des exploitations agricoles, des chantiers, divers établissements.

Les femmes constituent près de 35% des membres du CCSS, plus de 43% des membres des Comités centraux des syndicats de branches, plus de 66% des membres des Comités syndicaux d'entreprise. Plusieurs comités centraux des syndicats de branches sont présidés par des femmes. A titre de comparaison, signalons qu'aux Etats-Unis, par exemple, il n'y a que 9% de femmes parmi les médecins, 1% parmi les ingénieurs, 4% parmi les juristes, 9,4% parmi les scientifiques. Selon l'US News and World Report, environ 80% des Américaines sont employées aux postes les plus mal rémunérés.

En URSS, la femme n'est pas affectée à n'importe quel service, car l'égalité des hommes et des femmes ne signifie point que ces dernières doivent travailler dans des ateliers aux conditions nocives, porter des charges, etc.

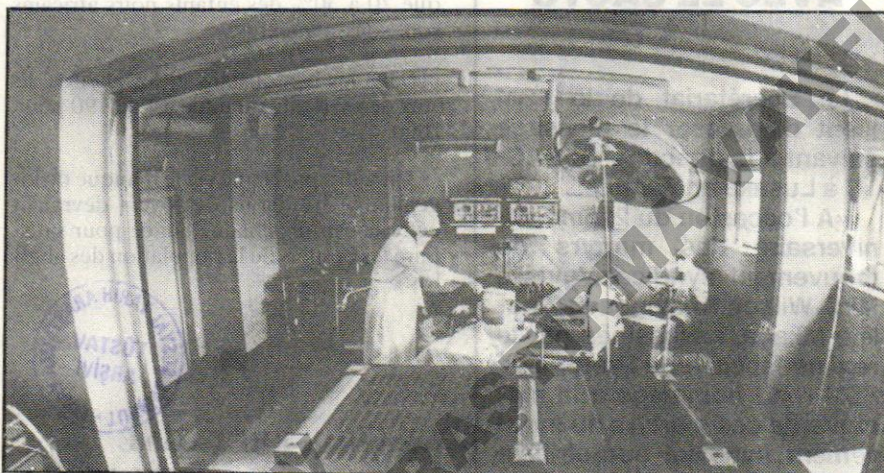
Le Code du travail comporte un chapitre spécial dans lequel on souligne: «Il est interdit d'affecter les femmes à des travaux pénibles et à des travaux insalubres ainsi qu'àux travaux de fond. Cette disposition générale est concrétisée dans une liste spéciale de productions, de métiers et d'opérations où le travail des femmes n'est pas toléré. Cela concerne les métiers de conducteurs de bulldozer, de soudeur à plomb, de compresseur de transformation primaire de coton, d'ouvrier employant des produits toxiques, etc...» Une femme ne pourra être embauchée si elle doit transporter des charges supérieures aux normes établies par l'Etat et les syndicats — 15 kg — lorsque le port est alterné avec d'autres opérations et 10 kg, de façon permanente pendant la journée de travail.

La législation du travail soviétique interdit de réduire le taux de salaires en fonction du sexe, donc, dans tous les secteurs de l'économie nationale les travailleurs

d'une même profession et qualification ou effectuant des opérations identiques, bénéficient de tarifs de rémunération à la pièce ou de taux de salaires et d'appointements égaux.

Bien plus, les femmes qui travaillent jouissent de certains avantages. Par exemple, lorsqu'une femme enceinte ou ayant un enfant en bas âge est mutée sur recommandation du médecin, à un poste

plus facile — donc moins rémunéré — elle garde son salaire moyen pendant toute la période de mutation. Le recyclage et la réorientation professionnelle des femmes ayant des enfants de moins de huit ans se font avec suspension de leurs activités professionnelles, leur salaire moyen leur étant payé pendant toute la durée du stage.



Plus de 116.000 femmes docteurs travaillent dans la santé publique.

JAPON

LE SYNDICAT DES CHEMINOTS CONTRE LA FRAGMENTATION DES CHEMINS DE FER

La Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer du Japon (KOKURO) a lancé une campagne en faveur d'un soutien national et international aussi large que possible dans sa lutte contre la fragmentation du réseau ferroviaire japonais nationalisé et son retour à la privatisation.

Prenant la parole au nom de son syndicat au cours de la 9ème Conférence internationale de l'Union internationale des syndicats des travailleurs des transports (Prague, 22-26 octobre 1985), Susumu Matsuda, membre du Comité exécutif du KOKURO, a appelé les syndicats du monde à protester auprès de l'ambassade japonaise dans chaque pays, contre la fragmentation et la privatisation des chemins de fer japonais. L'UIS des transports soutient pleinement cette campagne.

Le syndicat a entamé une campagne, avec le conseil général des syndicats du Japon (SOHYO) et d'autres forces démocratiques, pour rassembler 50 millions de signatures, la moitié de la population, et pour dresser contre le gouvernement du premier ministre Nakasone une majorité nationale capable de défendre le réseau ferroviaire en tant que bien national et les transports populaires.

Depuis 1872, le réseau ferroviaire japonais est nationalisé. La proposition de «réforme», élaborée à huis-clos par le gouvernement et les hommes d'affaires, scinderait le système intégré en 24 unités séparées et placées entre les mains d'intérêts privés. 60% des coûts seraient amortis par les fonds publics et la vente de terrains qui sont la priorité du système ferroviaire.

Ayant déjà supprimé 100.000 emplois dans les chemins de fer depuis 1981, le gouvernement Nakasone propose d'en éliminer encore 100.000 au cours des deux années à venir.

En dépit de procédures criminelles entamées contre des syndicalistes actifs et de mesures punitives, le syndicat réaffirme sa détermination de riposter par tous les moyens y compris par une grève nationale.

La 37ème session du Conseil général de la FSM a appelé les syndicats du monde entier à soutenir la lutte des travailleurs japonais. Les messages peuvent être envoyés à:

KOKURO
Kokuro Kaikan Building
1-11-4 Marunouchi,
Chiyoda — Ku
TOKYO.



LA FSM REAFFIRME SON SOUTIEN ET SOLIDARITE AVEC LE SACTU

Le Secrétariat de la FSM vient d'adresser le message suivant à la direction du SACTU à Lusaka en Zambie:

«A l'occasion du 21ème anniversaire des martyrs du mouvement syndical Vuvisile Mini, Wilson Khayinga et Zinakile Mkaba, assassinés par le régime fasciste de Prétoria, la FSM rend hommage à la mémoire de ces martyrs du mouvement syndical sud-africain et réaffirme son soutien à la lutte des travailleurs et du peuple sud-africains qui font face bravement à la répression brutale du régime raciste. Elle appelle à intensifier la solidarité internationale avec cette lutte, pour accélérer la fin du régime d'apartheid.»

ARGENTINE Les syndicats exigent un moratoire sur la dette extérieure

La Confédération générale du travail d'Argentine (CGT) et le Front populaire, qui regroupe des communistes, des socialistes et des péronistes ont déclaré qu'un moratoire sur le remboursement de la dette extérieure était indispensable.

Des représentants de la CGT, dont son secrétaire général, Saul Ubaldini, se sont réunis avec des représentants du Front populaire pour les informer de ses propositions économiques et sociales.

Le Front populaire a décidé de soutenir la revendication de la CGT en faveur de l'abrogation immédiate de la législation ouvrière passée par le dernier gouvernement militaire et pour un appel immédiat à des réunions entre les travailleurs et les employeurs pour discuter, entre autres, des salaires.

AFRIQUE DU SUD Les ravages de la faim

Alors que la production alimentaire sud-africaine dépasse de 12% les besoins nationaux, 3 millions d'enfants noirs meurent de faim ou de sous-alimentation.

L'Institut des relations raciales révèle que la population noire souffre d'affections provoquées par la sous-alimentation tandis que les hommes d'affaires sud-africains enregistrent des grands profits grâce aux exportations alimentaires, dont le blé, base alimentaire de la population africaine.

Des statistiques médicales indiquent que 20 à 30% des enfants noirs africains sont sous-alimentés.

Dans les bantoustans et les ghettos, le taux de mortalité infantile est de 190 pour 1000.

Un autre problème est le manque de logements: 3 millions de foyers devraient être construits chaque année pour satisfaire les besoins de la population des ghettos.

GRANDE-BRETAGNE Le travail des enfants: un problème toujours actuel

Selon les statistiques officielles en Grande-Bretagne vivent actuellement 1,7 million d'enfants dans des familles dont les profits sont inférieurs au minimum officiel établi. L'an passé, 83.000 familles anglaises étaient sans abri, parmi lesquelles 70% avaient des enfants en bas âge. Ces chiffres sont publiés par le journal «Times» à la suite d'une campagne nationale «Enfants en danger». Les initiateurs de cette campagne espèrent ainsi recueillir un million de signatures au bas d'un appel adressé au gouvernement de Mme Thatcher. L'appel exige d'accorder aux familles pauvres avec des enfants un service médical et des logements.

L'appel souligne notamment que le travail des enfants en Angleterre reste une source de profits supplémentaires. Il s'agit là d'une violation de la loi sur l'embauche des enfants, adoptée en 1973 par le Parlement anglais.

Cette loi accorde au gouvernement le droit, en cas de nécessité, d'assurer une protection des enfants. Toutefois, selon N. Willis, secrétaire général du TUC, le patronat poursuit l'utilisation du travail des enfants tandis que le gouvernement fait semblant d'ignorer ces actions criminelles.

Selon le magazine «New Statesman», au cours des 20 dernières années pas un seul gouvernement anglais n'a respecté les clauses de cette loi. 10% des 2,5 millions d'enfants anglais qui après l'école sont obligés de travailler pour aider leurs parents à joindre les deux bouts, ont même

deux «jobs». Leur salaire est très bas, 10% d'écoliers, obligés de travailler reçoivent moins de 50 pennies à l'heure et ce minimum n'est même pas garanti.

BANGLADESH Grève de 24 heures des travailleurs du jute

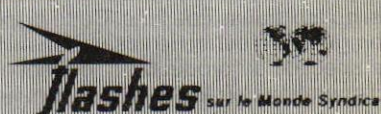
A l'appel du Sramik Karmachari Sangram Parishad, 175.000 travailleurs du jute ont mené à bien une grève de 24 heures. L'action avait été lancée par un comité regroupant 7 fédérations professionnelles et revendiquant une charte en 8 points dont l'allocation variable de cherté de vie, deux primes, une indemnité de logement et autres, la pleine application de l'accord conclu avec le SKOP, les droits démocratiques et syndicaux et l'abandon des dénationalisations. Kendra, affilié à la Fédération des syndicats du Bangladesh (BTUK) et à l'UIS du textile, prend une part active à ce mouvement revendicatif.

PEROU Arrêt de travail chez les mineurs

Le 30 octobre dernier, plus de 30.000 mineurs péruviens ont entamé un arrêt immédiat de travail de 48 heures pour protester contre la fermeture de plusieurs puits et exiger la satisfaction de certaines revendications économiques et sociales: une augmentation au prorata du coût de la vie, la reprise des travailleurs licenciés, la pleine efficacité de la stabilité ouvrière et la démilitarisation des mines situées dans les zones d'urgence.

Cette grève exigeait également que soit ignorée la proposition d'une commission gouvernementale visant à déclarer la faillite de plusieurs sociétés minières, car cela affecterait l'emploi de centaines de mineurs.

Les mineurs ont manifesté aussi à Lima avec leurs familles pour exiger une solution à leurs problèmes critiques.



**Paraît chaque semaine en
Français, Anglais, Espagnol,
Russe et Arabe.**
Adresse de la rédaction:
Flashes sur le monde syndical,
Vinohradská 10
12147 Prague 2 —
Tchécoslovaquie.
Télégramme:
FESYMOND PRAGUE
Télex: 121525 WFTU C

Vinohradská 10 Prague 2

25 janvier 1982

LA TURQUIE SOUS LA «JUSTICE» DES GENERAUX

La FSM appelle toutes les organisations syndicales à multiplier les actions pour sauver la DISK, Basturk et ses camarades



A Istanbul le régime militaire juge des syndicalistes de tendances et d'opinions différentes qui dirigeaient une organisation syndicale bien connue de ses positions unitaires.

A Istanbul on juge la DISK qui n'a cessé de lutter depuis sa création pour le bien-être des travailleurs, la démocratie, l'indépendance nationale, la paix et pour un monde sans exploitation.

A Istanbul on juge arbitrairement les droits syndicaux fondamentaux, les plus élémentaires.

A Istanbul, au banc des accusés sont les travailleurs de Turquie, mais aussi ceux du monde entier.

Le procès d'Istanbul est un procès d'opinion profondément anti-syndical. Une parodie de justice où la défense est baillonnée et constamment menacée.

Il est aussi un défi au mouvement syndical international et ses composantes.

Ce procès sur lequel il est formellement interdit de s'en commenter en Turquie, se déroule à un moment où les organes placés par le régime militaire à

Ankara préparent à leur gré une nouvelle Constitution et de nouvelles lois sur les syndicats, portant atteinte à leurs droits et libertés, limitant leurs possibilités d'action dans la défense des travailleurs.

Les auteurs du coup d'Etat du 12 septembre 1980 s'étaient fixés comme objectif de mettre fin au terrorisme et à l'inflation.

L'acte d'accusation ne cite aucun acte de terrorisme de la DISK et de ses dirigeants.

C'est une aberration de prétendre freiner l'inflation envoyant les 52 syndicalistes à la potence.

La recette «anti-crise» du Fonds monétaire international et du grand patronat turc prévoyait entre autres le blocage du pouvoir d'achat des travailleurs et le contrôle, voire le démantèlement de leurs syndicats conséquents.

Les premières mesures des généraux ont été d'interdire les grèves de 130 mille travailleurs, de suspendre toutes les activités syndicales, d'arrêter les militants syndicaux, de fermer la DISK et ses syndicats affiliés.

Pour faire payer les frais de la crise aux travailleurs on menace la vie des dirigeants syndicaux en Turquie.

Démonstration éloquent de la fidélité à la manière de l'administration Reagan?

M. Ronald Reagan ne menace pas la Turquie de représailles économiques. Au contraire, il a fait annoncer à Ankara un peu avant l'ouverture du procès de la DISK, par son ministre de la Défense, que les généraux recevraient des dollars et des armes, en plus grande quantité encore.

L'octroi des facilités militaires sur le sol turc aux «Forces de déploiement rapide» n'aurait pas eu plus de succès avec la montée d'un mouvement populaire, aux premiers rangs duquel se plaçait la DISK.

Le Comité de la paix turc dont beaucoup d'avocats de la défense de la DISK en font partie n'est-il pas aussi menacé?

En fait le procès d'Istanbul concerne l'avenir des travailleurs et du peuple de Turquie, et aussi la paix dans cette partie névralgique du monde, située entre l'Europe et le Proche Orient.

Faire reculer le régime militaire, sauver les 52 dirigeants de la DISK de la mort, de la torture et de la prison, obtenir le rétablissement des droits et des libertés syndicales et démocratiques en Turquie sont les plus importantes tâches de la solidarité internationale des travailleurs.

La FSM n'a jamais cessé de soutenir l'ensemble des travailleurs de la Turquie, la DISK et ses syndicats affiliés dans leurs luttes, qui se déroulent aujourd'hui dans des conditions difficiles, mais courageusement comme en témoignent les «actions» récentes des métallurgistes de Karabuk et de Gulok.

La FSM se félicite de l'unanimité de l'ensemble des travailleurs et syndicats du monde entier dans leur soutien à la DISK et lance un appel pressant à multiplier les actions sous toutes les formes pour sauver la DISK, Basturk et ses camarades.

UNE MASCARADE DE PROCES



Selon le procureur militaire Takkeci il s'agit de la première partie d'un procès beaucoup plus large. D'autres procès contre les syndicats affiliés à la DISK et leurs militants et contre «toutes les organisations et personnes en unité d'action avec la DISK» s'ouvriront successivement. Le procureur militaire a annoncé qu'il y a déjà 2000 accusés et a ajouté sans scrupule que le nombre total des accusés dépassera «évidemment» ce chiffre.

L'acte d'accusation préparé par le colonel Takkeci, procureur militaire bien connu pour ses positions profondément anti-démocratiques et anti-communistes, est volumineux de 817 pages. Cependant comme tous les observateurs sérieux l'indiquent, cet acte d'accusation est nul sur le plan juridique. Par son contenu il constitue sans ambiguïté un procès d'opinion, un procès purement politique et anti-syndical.

«Agissant avec le but d'instaurer la dictature du prolétariat et d'établir le socialisme, les dirigeants de la DISK, en tant que membres d'une organisation marxiste-léniniste, révolutionnaire et illégale, auraient tenté de renverser l'ordre constitutionnel et étatique, les institutions fondamentales de l'Etat par des méthodes révolutionnaires et sous la direction de la DISK transformée en une organisation politique de la classe ouvrière». A partir de cette conclusion de l'acte d'accusation le procureur militaire demande l'interdiction définitive de la DISK et la peine de mort contre ses 52 dirigeants en vertu de l'article 146 du Code Pénal Turc qui stipule: «Quiconque a essayé par la force d'altérer, de changer ou d'abolir l'ensemble ou une partie de la Constitution et de renverser l'Assemblée Nationale ou de l'empêcher de remplir ses devoirs, sera puni de la peine

L'argumentation du procureur militaire ne comprend que des extraits des statuts, des documents et des déclarations de la DISK et la citation de ses activités bien connues (manifestations et grèves contre la montée du fascisme, pour les libertés démocratiques et syndicales, célébration du 1er Mai) qui s'échelonnent entre 1967

(année de fondation de la centrale) et le 12 septembre 1980, date du coup d'Etat militaire, période où la DISK a été une organisation syndicale parfaitement légale, soumise au contrôle des gouvernements. L'accusation ne repose sur aucun fait précis, aucune preuve, aucun argument juridique réel. Le colonel Takkeci a beaucoup de mal pour parvenir à qualifier la DISK d'organisation terroriste. Aucune preuve n'existe à ce sujet, car la DISK s'est maintes fois manifestée comme une organisation anti-terroriste. C'est pourquoi le procureur s'efforce d'employer une logique des plus primitives au monde. Selon lui, se déclarer pour le socialisme constitue la condition nécessaire et suffisante pour que la DISK soit une organisation illégale, marxiste-léniniste et terroriste. Toute l'accumulation de ses «preuves» pour conclure que la DISK avait bien l'intention de renverser le régime et que l'intention équivalant l'action, ses dirigeants tombent sous le coup de l'article 146 du Code Pénal. Ils en étaient, selon lui, à la recherche des moyens nécessaires pour accomplir leur «crime» et avaient bien l'intention d'employer la force puisque, toujours selon le procureur, l'emploi de la force est inhérent à la nature même du marxisme-léninisme, même si aucune preuve matérielle d'une telle intention n'existe.

Par contre un examen plus détaillé des accusations formulées permet de mettre en évidence le fond véritable de ce procès. Se déclarer de la classe ouvrière, accepter le principe de la lutte des classes, se prononcer pour la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, appliquer la centralisation démocratique, appeler toutes les forces démocratiques à s'unir dans un front anti-impérialisme, revendiquer l'indépendance nationale, des nationalisations et la réforme agraire... selon le procureur tout cela n'a rien à voir avec les intérêts économiques et sociaux des travailleurs et prouve que la DISK est un parti prolétarien visant à renverser par la force l'ordre établi. C'est pourquoi il explique dans son réquisitoire que la DISK, même si elle n'a pas précisément accompli les délits cités dans les articles 141, 142 et 146, constitue

par son existence même, un danger qui justifie les poursuites entreprises.

Oui, la DISK constitue un véritable danger contre la surexploitation des travailleurs turcs par le capital monopoliste local et international. Le procureur lui-même reconnaît que la DISK «s'est développée en assurant à ses adhérents des moyens matériels plus importants par rapport aux autres centrales, à partir de sa position ferme pendant les négociations collectives». C'est cette attitude qui est reprochée à la DISK. C'est son syndicalisme unitaire de classe et de masse qui est mis en cause. En effet le procureur l'avoue ouvertement dans son acte d'accusation: «De deux conceptions syndicales, celle qui prend comme base non pas le révolutionnarisme mais le réformisme, et qui préconise la collaboration entre les classes, c'est-à-dire le syndicalisme de collaboration reconnu par nos lois, est refusée par la DISK. La DISK accepte ouvertement le syndicalisme de classe et de masse».

D'ailleurs c'est l'acceptation de cette conception qui permet l'unité combattive de la DISK qui, loin d'être un parti politique, regroupe à tous ses niveaux des militants d'opinions politiques différentes.

De par sa nature le procès de la DISK est historique. En ce sens qu'on veut condamner à mort non seulement les 52 dirigeants d'une organisation syndicale authentique, unitaire, forte du soutien de larges masses travailleuses, mais en même temps une conception syndicale qui anime des millions et des millions de travailleurs dans le monde entier. C'est une agression sans précédent contre les libertés syndicales, le syndicalisme démocratique de classe, engagée par un régime militaire qui envisage tout pour faire payer les frais de la crise aux travailleurs.

La condamnation de la DISK et ses dirigeants encouragera les fauteurs de la guerre froide, de la tension internationale et les tendances anti-ouvrières et anti-syndicales dans les pays capitalistes. C'est pourquoi faire reculer le régime militaire en Turquie, sauver la DISK, Basturk et ses camarades est l'affaire sans exclusive de tous les travailleurs du monde.

Témoignages de représentants de la FSM

La FSM était présente à l'ouverture du procès de la DISK. Elle était représentée par le camarade Christian Michel, Secrétaire de l'UIS-Fonction Publique et Maître Frédéric Weyl (AIJD). La CISL et la CMT avaient envoyé aussi des juristes comme observateurs. Rentrés de leur mission Maître Frédéric Weyl a organisé le 29 et le 30 décembre des conférences de presse, respectivement à Paris et à Bruxelles. Le camarade Christian Michel a fait de même le 30 décembre à Berlin.

Les premières audiences ont eu lieu les 24, 25 et 30 décembre. Selon les observations de la délégation de la FSM elles se sont déroulées de la façon suivante:

Des mesures de sécurité draconiennes étaient prises à l'intérieur et à l'extérieur du centre sportif transformé en tribunal militaire à Istanbul. Les inculpés ont été amenés de la prison les menottes aux poignets. 75 avocats turcs, notamment des dirigeants de barreaux, étaient présents pour assurer une défense collective. Dès le début du procès le procureur et les trois juges militaires se sont engagés délibérément à violer les droits de la défense en décidant d'appliquer les législations de temps de guerre. De vives discussions ont surgi à cause de cette décision, qui se sont poursuivies pendant ces trois audiences. Les législations de temps de guerre limitent considérablement les droits de la défense et permettent aux juges d'expulser les avocats et les inculpés de la salle. Pendant la première audience le bâtonnier du Barreau d'Istanbul a été expulsé de la salle. Pour protester les autres avocats l'ont suivi, en quittant la salle. Mais les juges se sont permis sans se soucier de continuer et même de prendre la décision d'arrêter dix des accusés qui comparaissaient librement. Cette décision a été prise par le président du tribunal alors même que le réquisitoire qui demande effectivement ces arrestations n'avait pas encore été lu. Au cours de la seconde audience, un accusé (Rıza Güven) a été expulsé de la salle par les militaires pour avoir tenté de faire état des tortures qu'il avait subies. Au cours de la troisième audience deux avocats (dont l'ancien ministre de l'intérieur d'Ecevit) qui demandaient la parole ont été expulsés. Ils ont été suivis par leurs collègues.

«Le fait que l'audience soit poursuivie en l'absence de tout représentant de la défense est, lui aussi, parfaitement illégal, disait le bâtonnier, nous n'avons jamais vu cela. En réalité, ce procès se déroule en l'absence de toute légalité. Chaque système a ses propres lois qu'il soit démocratique, autoritaire ou fasciste. Il respecte ses lois, bonnes ou mauvaises, et s'appuie sur elles. Mais, dans ce cas, il n'y a vraiment aucune base juridique. La défense, dans de telles conditions, est presque impossible à assurer. Cependant, nous continuerons bien que nous soyons nous mêmes menacés».

A PARIS

A la conférence de presse de Maître Weyl à Paris prenaient part aussi la CGT et Kemal Daysal, membre du Bureau exécutif

de la DISK, et Mehmet Karaca, Président du MADEN-IS.

«La façon dont se déroule le procès, a dit Joannes Galland, secrétaire confédéral de la CGT, inspire les plus grandes craintes. Et il ne s'agit pas là de rumeurs ou de suppositions, mais de faits réels». Dans sa déclaration du 27 décembre, J. Galland notait en outre: «Depuis plus d'un an sévit en Turquie un régime de dictature issu d'un coup d'Etat militaire. Après les attentats et les crimes commis contre des personnalités progressistes et, notamment, l'assassinat de Kemal Türkler, fondateur de la centrale syndicale DISK, après les arrestations et les tortures infligées aux emprisonnés, la grande bourgeoisie de ce pays, incapable d'étouffer la progression d'un large mouvement populaire contre l'austérité, a délibérément fait appel à la force armée soutenue par l'alliance atlantique et l'impérialisme nord-américain. (...)



Aujourd'hui un nouveau crime se prépare. (...)

Des informations qui nous parviennent sur le début de ce procès inique et de son déroulement, apparaît une volonté délibérée de confirmer une sentence capitale préméditée de sang-froid. (...)

Pour sa part, la CGT va prendre des dispositions concrètes et appropriées auprès des autorités turques pour sauver la vie de ces 52 militants de la centrale amie de la DISK.»

Au cours de la conférence de presse Maître Weyl a relaté les deux premiers jours du procès, insistant sur les atteintes graves portées par le tribunal militaire aux droits de la défense. Il a souligné que l'acte d'accusation reposait uniquement sur les activités développées par la DISK à l'époque où elle était parfaitement légale et ne mentionnait aucun acte de violence. Il a ajouté que l'article 146 du CPT sur lequel repose l'accusation devrait plutôt s'appliquer aux auteurs du coup d'Etat. En effet les généraux ont pris le pouvoir par la force, dissolu l'Assemblée Nationale et tous les partis politiques, suspendu la Constitution et en préparent actuellement une autre à leur gré.

Maître Weyl a rappelé que toutes une série d'autres procès sont actuellement en cours ou en préparation en Turquie.

A BRUXELLES

A la conférence de presse organisée le 30 décembre à Bruxelles étaient présents

Maître Weyl et François Vandroogenbroeck qui a été à Istanbul au nom de la CGT. Leurs témoignages se confirmaient.

De nombreux procès qui s'ouvrent en Turquie concernant en fait des organisations qui, de tout temps, ont condamné un terrorisme dont leurs membres furent souvent les premières victimes, et qui se voient maintenant reprocher d'être, en quelque sorte, les «inspireurs» de ce terrorisme. «C'est comme si les centrales syndicales italiennes se voyaient accusées d'avoir inspiré les actes des Brigades Rouges» devait commenter Maître Weyl.

Selon les observateurs, le procès de la DISK a surtout pour but de préparer le terrain à une nouvelle législation, beaucoup plus restrictive à l'égard des syndicats, et à la mise en place de syndicats fantômes.

Les avocats qui plaident au procès de la DISK sont menacés eux-mêmes de poursuites: le procureur militaire estime en effet sur la base des articles 141 et 142, qu'ils «soutiennent l'idéologie de leurs clients».

«Le sort des 52 dirigeants de la DISK, mais aussi celui des milliers de démocrates actuellement emprisonnés ou poursuivis devant les juridictions militaires dépendra directement de l'intérêt que leur manifestera l'opinion publique internationale», ont conclu les juristes.

A BERLIN

Christian Michel, Secrétaire de l'UIS-Fonction Publique, a fait part de ses observations lors d'une conférence de presse qu'il a donné le 30 décembre à Berlin (RDA):

«Les forces militaires qui quadrillent le centre omnisport aménagé en salle d'audience, les tentes de l'armée dressées pour les contrôles d'identité, les barrières qui dans la salle d'audience isolent les accusés de leurs avocats, la présence de soldats en armes dans l'enceinte du tribunal, attestent de la volonté du tribunal et du régime militaire de tout mettre en œuvre pour briser la DISK et la résistance des travailleurs au coup d'Etat du 12 septembre 1980.

Le 1er jour, les avocats ont été expulsés du procès pour avoir protesté contre toutes les irrégularités. Ce n'est qu'au prix d'un combat permanent, digne des plus grandes éloges, qu'ils parviennent à pouvoir accomplir une partie de leur tâche. Une partie seulement, car tout contact personnel avec les accusés leur est interdit, ils ne peuvent communiquer qu'en présence de militaires armés.

Les tortures ont été violemment dénoncées. L'un des accusés a été expulsé du tribunal pour avoir révélé les sévices affrontés. Tout montre que le but de ce procès est de détruire la DISK, l'outil que se sont donnés les travailleurs pour défendre leurs droits. Pour faire appliquer le traitement proposé par le Fonds Monétaire International, le pouvoir veut briser la résistance des travailleurs et supprimer toute liberté syndicale.

Nous faisant l'écho des parents des emprisonnés, des défenseurs, nous demandons que l'opinion publique internationale, les travailleurs condamnent le procès des dirigeants de la DISK, exigeant leur vie sauve, leur libération et le rétablissement des libertés syndicales et démocratiques.»

DEJA CONDAMNES

14 métallurgistes du chœur ouvrier du DISK/MADEN-IS condamnés respectivement à 5 ans, 6 mois et 20 jours de prison sous le prétexte d'avoir fait de la «propagande communiste» en chantant l'Internationale au 23ème Congrès de leur syndicat en 1979. Jugés en vertu de l'article 142 du CPT.

185 membres du DISK/TEKSTIL travaillant dans le complexe agro-industriel TARIS, condamnés à des peines de prison allant de 2 à 24 ans, accusés d'avoir organisé une grève illégale et occupé par la force les lieux de travail au début de l'année 1980.

49 dirigeants du TOB-DER, membre d'honneur de la DISK regroupant plus de 200 mille enseignants, condamnés à des peines de prison allant de 1 à 9 ans (31 à 8 et 4 à 9 ans), sur la base des articles 141 et 142 («propagande communiste et séparatiste»). L'association elle-même a été dissoute définitivement.

D'AUTRES PROCES

13 autres procès, dont la majorité devant des tribunaux civils, sont en cours contre les mêmes dirigeants de la DISK à partir de leurs déclarations et des activités précises de la DISK, y compris celui relatif à sa fermeture.

Un procès est en cours devant le tribunal militaire de Golcuk, contre 230 personnes, dont de nombreux militants des syndicats (DISK et TURK-IS) et d'autres organisations professionnelles, accusées d'appartenir au Parti Communiste de Turquie. Un autre procès du même genre contre 205 personnes débutera le 1er février devant un tribunal militaire d'Ankara. Toujours sur la base de l'article 141 du CPT.

Un procès est intenté devant le tribunal militaire d'Erzincan contre 666 mineurs membres du DISK/YERALTI MADEN-IS, tous accusés d'appartenir à une «organisation illégale terroriste».

Un procès est en préparation contre Basturk, I. Soysal, célèbre journaliste turc et 11 travailleurs de l'imprimerie appartenant au syndicat DISK/GENEL-IS. Ils sont accusés de violer l'article 141 du CPT.



LES ASSASSINS DU 1er MAI 1977 ENCORE EN LIBERTE



Des centaines de milliers de participants à la manifestation légale et autorisée du 1er Mai 1977, organisée par la DISK à Istanbul, ont été lâchement attaqués par des armes automatiques: 34 personnes ont trouvé la mort. Les agresseurs toujours non identifiés sont encore en liberté. Aucun procès. Sourde oreille du régime militaire sur l'affaire.

DECLARATION DES DIRIGEANTS DE LA DISK

Six dirigeants de la DISK (Kemal Daysal, membre du Bureau Exécutif, Mehmet Karaca, Murat Tokmak, Ekrem Aydin, Turhan Ata, membres du Comité Administratif et Selahattin Uyar, membre suppléant du CA) se trouvant en dehors de leur pays, ont déclaré le 21 décembre 1981:

«Quel crime a donc commis la DISK?

— La junte militaire demande la pendaison des dirigeants de la DISK parce qu'ils ont défendu les intérêts des travailleurs, parce qu'ils ont lutté pour améliorer les conditions de vie et de travail de leurs adhérents, parce qu'ils ont utilisé le droit de grève face aux pressions du patronat.

— On veut condamner les dirigeants de la DISK pour avoir œuvré à sauvegarder et élargir les libertés démocratiques, appelé les travailleurs et le peuple à être vigilants et à lutter dans ce sens, organisé des actions de masse, utilisant leurs droits constitutionnels.

— La junte militaire veut les pendre parce qu'ils ont célébré le 1er Mai, journée internationale d'unité, de solidarité et de lutte de la classe ouvrière internationale.

Le premier ministre Uluşu, en affirmant qu'«en Turquie personne n'est jugé pour ses activités syndicales et ses opinions politiques», nie ouvertement les réalités. (...)

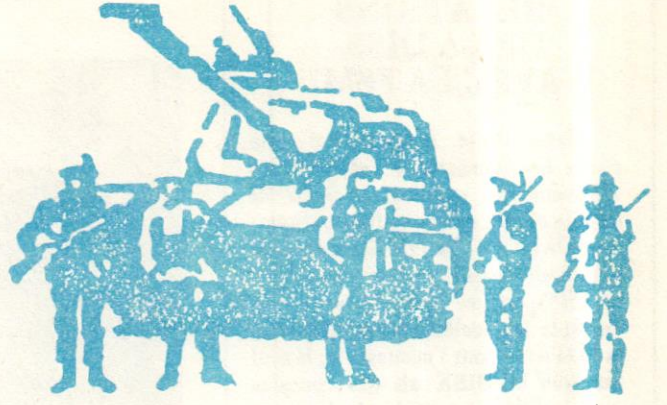
Face à la montée du mécontentement des travailleurs, désarmés devant les pressions effrénées des monopoles et qui voient s'aggraver constamment leurs conditions de vie et de travail, baisser rapidement leur pouvoir d'achat, la junte militaire tient comme otages les dirigeants de la DISK.»

En se félicitant des initiatives de la FSM, la CES, la CMT et la CISL, les dirigeants de la DISK lancent un appel urgent au renforcement du mouvement de solidarité pour que soient sauvés leurs 52 camarades et pour que les droits et les libertés syndicaux soient rétablis en Turquie. En même temps ils appellent tous les travailleurs tarcés, indépendamment de leur affiliation syndicale, à la lutte dans l'unité d'action.

Pour connaître mieux lire:

- Le Mouvement Syndical Mondial, Nos.: 3,5,6,7,9 (1981);
- Flashes sur le monde syndical, Nos.:1-2,6,7,8,11,13,15,17,19,21,24,28-29,31,36,48,50,51 (1981);
- Communiqués de presse, Nos.: 31,36,53,83;

**LIBEREZ
IMMEDIATEMENT
DISK
BASTURK
ET SES CAMARADES**



**FEDERATION
SYNDICALE
MONDIALE**



DISK

DISK

DISK

DISK

RELATIONS DE LA DISK AVEC LA FSM

Dans l'acte d'accusation une partie est consacrée à l'analyse des mouvements syndicaux dans le monde et aux relations internationales de la DISK. La DISK est accusée d'avoir des positions communes avec la FSM, en ce qui concerne par exemple les sociétés transnationales et l'OTAN. Pour l'accusation, le seul fait que la DISK ait des contacts avec la FSM, les syndicats des pays socialistes, la CGT de France et la CGIL d'Italie constitue une preuve de culpabilité. Rappelons que la DISK est autonome sur le plan international. Elle a formulé sa demande d'affiliation à la CES en 1974. Elle entretient de bonnes relations avec la FSM. Parmi ces syndicats affiliés il y en a qui sont membres des Fédérations Professionnelles de la CISL. Basturk est membre du Comité Exécutif du PSI. La majorité des syndicats de la DISK sont affiliés aux UIS. Parmi les 52 il y a aussi un commissaire aux comptes de l'UIS-Chimie.

HALTE A LA REPRESSION EN TURQUIE



Le 13 janvier dernier Ibrahim Zakaria, Secrétaire général par intérim de la FSM, a tenu une conférence de presse à Prague, au siège de la FSM, à laquelle ont participé des dizaines de journalistes de la presse tchécoslovaque et étrangère.

Le camarade I. Zakaria a notamment souligné le soutien accru des Etats-Unis au régime militaire en Turquie parallèlement à l'intensification de la répression contre les syndicats et les forces démocratiques. Renouvelant la protestation énergique de la FSM contre la violation flagrante des libertés syndicales et démocratiques en Turquie, I. Zakaria a appelé le mouvement syndical international et l'opinion publique démocratique à intensifier les actions de solidarité avec les syndicalistes turcs emprisonnés, torturés et menacés de mort.

INTENSIFIER LES ACTIONS DE SOLIDARITE SOUS TOUTES SES FORMES

□

Pour exiger la vie sauve et la liberté pour les 52 syndicalistes et l'annulation du procès, adressez de toute urgence les messages et pétitions:

□

GENERAL KENAN EVREN
CHEF DU CNS
ANKARA

□

TRIBUNAL MILITAIRE
2 NOLU S. YONETIM MAHKEMESI
ISTANBUL

□

Envoyez des délégations aux ambassades de Turquie, des observateurs aux audiences du procès.

□

INTERVENEZ AUPRES
DE L'OIT!

Le mouvement syndical condamne résolument la persécution en Turquie



Le mouvement syndical dans son ensemble proteste énergiquement contre la répression des syndicalistes en Turquie. La CISA vient d'appeler ses organisations affiliées de renforcer la solidarité.

Dans une déclaration, le Conseil Central des syndicats soviétiques condamne résolument la répression judiciaire qui se prépare contre la DISK, ses dirigeants et ses militants, véritables défenseurs des intérêts fondamentaux des travailleurs turcs.

Les travailleurs soviétiques syndiqués exigent que soit mis fin aux poursuites et répressions contre les dirigeants et les militants de la DISK et ses organisations membres.

La FDGB de la RDA «exige à nouveau énergiquement la libération immédiate et inconditionnelle de tous les syndicalistes emprisonnés ainsi que le rétablissement des droits syndicaux et démocratiques».